



SHARK ALLIANCE SE FELICITE DU PLAN D'ACTION EUROPEEN POUR LES REQUINS

Le Contexte

Il y a dix ans, face aux inquiétudes croissantes sur la diminution des populations de requins dans le monde entier, les gouvernements des pays membres des Nations Unies ont adopté un *plan d'action international pour les requins** et se sont engagés à élaborer des plans de protection des requins dans leurs eaux territoriales et zones de pêche. L'année dernière, la Commission européenne a rendu publiques les grandes lignes du *plan d'action européen pour les requins* visant à améliorer l'information sur les pêcheries, la biologie et le commerce du requin, ainsi qu'à tirer un trait sur la surpêche et la pratique du *finning* qui consiste à prélever les ailerons d'un requin et rejeter sa carcasse en mer. Le 5 février, la Commission dévoilera son plan d'action européen final.

Fondée en 2006, Shark Alliance a pour objectif d'encourager l'élaboration d'un plan d'action européen pour les requins, fiable et basé sur des données scientifiques. Au cours de la dernière année, la coalition a soutenu la plupart des grandes lignes du plan d'action, mettant l'accent sur l'obtention de traités clairs pour la protection d'espèces en danger, tenant compte des avis scientifiques sur les quotas de pêche, comblant les vides juridiques de l'interdiction du *finning* et incluant des traités sur la faune, dans un souci de protection des requins.

Un plan d'action européen fiable s'impose pour le renouvellement des populations de requins menacées, la gestion durable des pêcheries et une législation efficace contre le *finning*. Il est vital pour assurer un avenir à certains des animaux les plus vulnérables et négligés d'Europe.

Le Problème

La plupart des requins sont particulièrement vulnérables à la surpêche du fait de leur croissance lente, de leur maturité tardive et de leur faible taux de reproduction. Pour diverses raisons, les requins ont toujours été relégués au second plan. Des pêcheurs de nombreux pays de l'Union européenne, dont l'Espagne, la France, le Portugal et le Royaume-Uni, ciblent le requin tandis que les quotas de pêche européens demeurent soit laxistes soit inexistantes. Les prises accessoires sont également non négligeables. Il demeure d'immenses lacunes dans notre compréhension de la biologie sélacienne et dans l'enregistrement des captures de requins. Par conséquent, la plupart des populations de requins européennes affichent un déclin ; un tiers sont classés comme *menacés* d'extinction par l'UICN. L'Espagne figure en tête des nations pratiquant le commerce des ailerons de requin tandis que la législation de l'UE contre le *finning* est une des plus laxistes au monde.

La Solution

Pour inverser cette tendance, empêcher le déclin des populations de requins et assurer la gestion durable des pêcheries, l'UE a besoin d'un plan d'action fiable qui impose à la communauté des quotas de pêche basés sur des données scientifiques, la protection des espèces en danger, une législation contre le *finning* plus stricte ainsi que l'amélioration de la collecte de données sur les

requins. Ce plan doit s'accompagner de modifications des réglementations existantes (en particulier pour l'interdiction du *finning*), d'une amélioration de la mise en place de quotas de pêche européens annuels (en respectant l'avis des scientifiques et en complétant la liste des espèces soumises à ces quotas de pêche) ainsi que d'initiatives internationales supplémentaires (telles que des efforts visant à limiter le commerce international de parties de requin et à établir des plans de protection régionaux pour les espèces menacées).

La Méthode

Le 5 février, la Commission européenne dévoilera en détail le plan d'action européen final dans le cadre d'une conférence de presse. Les représentants des Etats membres de l'UE mettront ensuite au point des « Conclusions du Conseil » sur ce plan, en vue de la réunion du Conseil Pêche en avril. Tous les Etats membres de l'UE auront voix au chapitre en ce qui concerne ces Conclusions.

Shark Alliance exhorte tous les ministres de la pêche de l'UE à se pencher sur les Conclusions du Conseil qui encouragent une mise en œuvre rapide du plan d'action, conformément aux avis scientifiques et aux mesures de précaution. Entre-temps, la Commission devrait œuvrer à l'amélioration des politiques européennes en faveur des requins en commençant par une proposition visant à renforcer la législation interdisant le *finning*. Le public peut nous aider en exhortant les gouvernements à soutenir le plan d'action européen pour les requins.

* Dans l'IPOA et ce document, le terme « requin » désigne tous les poissons cartilagineux : requins, raies et chimères.